

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 06 Février 2024
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003095-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

AS/CR

N° 003095

Police Municipale -
Appel à projets 2024
- Projets de
vidéoprotection au
titre de la Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux
(DETR)

Affiché le :

Le Mardi 06 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Stéphane REBAUDI donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 2
Monsieur Henri GIORGETTI et
Madame Céline CELCE

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 1979 du 12 avril 2016, le conseil municipal avait approuvé le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune d'Apt.

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2023 un bilan a été effectué quant à l'efficacité de la vidéoprotection qui contribue à prévenir l'insécurité et à améliorer l'élucidation des affaires.

Le conseil est informé que par circulaire du 22 novembre 2023, Madame la Préfète du Département de Vaucluse a précisé les modalités d'attribution des demandes de subvention formulées pour l'exercice 2024 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) ainsi que de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240219-0003095-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfectorale : 18/02/2024

La circulaire précise que commission DETR a validé l'ajout d'une nouvelle catégorie d'opération de vidéoprotection (création ou extension) avec un taux compris entre 30 % à 50 % du coût HT du projet, une subvention maximum de 50 000 €. En conséquence de quoi et afin d'élargir les possibilités d'attributions pour cette catégorie d'opération, Madame la Préfète du Département de Vaucluse invite les collectivités à déposer un dossier au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ainsi qu'un dossier au titre de la DETR, parallèlement.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention DETR, DSIL et DSID est fixée au plus tard le 1^{er} février 2024.

Vu, le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 251-1 à L 255-1.

Considérant, l'appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2024.

Considérant, la volonté de la Ville de poursuivre son programme de sécurisation.

Considérant, que l'extension du dispositif de vidéo protection existante est une mesure adaptée à titre préventif et répressif en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune.

Considérant, qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve, le projet de déploiement et de modification du système vidéo concernant 59 caméras (39 demandes de modification et 20 demandes de créations) tel que détaillé dans le dossier administratif et technique ci-annexé à la présente délibération.

Adopte, le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

Nature du financement	Montant HT	Taux
Subvention au titre du FIPDR –Programme S « Sécurisation »		
Subvention caméras	63 848,43	44,5%
Subvention déport poste de consultation gendarmerie	5 833,60	100%
TOTAL HT (1)	69 682,03	46,67%
Subvention FIPD : caméras et déport poste de consultation gendarmerie		
Subvention DETR – Projet vidéo protection	49 500,47	33,15%
Commune d'Apt	30 130,72	20,18%
TOTAL HT (2)	79 631,19	53,33%
Subvention DETR et Commune d'Apt		
TOTAL HT de l'opération (1) + (2)	149 313,21	100%

Autorise, Madame le Maire à solliciter le la Dotation d'Équipement des territoires ruraux

(DETR) afin de procéder à l'extension des caméras de vidéoprotection sur la voie publique ou aux abords des lieux ouverts au public.

Dit, que les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur Frédéric SACCO

LE MAIRE
Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240213-003095-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

